



1

3

4

5

6

2

1. La/le candidat(e) consulte les offres d'emplois disponibles et postule à celles qui l'intéressent sur la page "Trouver mon employeur" et répond aux questions.

2. L'employeur procède aux étapes de recrutement et émet la promesse d'embauche pour la personne retenue.

Le dossier du/de la candidat(e) retenu(e) est envoyé au cégep choisi pour approbation de l'admission.

**Rémunération des étudiant(e)s:**

L'employeur est responsable de rémunérer l'ensemble des heures étudiées et travaillées.

- Le Parcours offre à l'employeur une compensation financière pour les heures d'études à raison de 15 heures par semaine et pour un maximum de 15 \$ de l'heure.
- L'employeur est responsable de financer le nombre d'heures travaillées X le taux horaire de la politique salariale de son milieu.

**Pendant la période de RAC**

Le parcours finance les 4 jours de libération de l'employé(e) et les frais pour les 3 champs de compétence de la démarche de RAC.

**AEC TEE**



**DEC TEE (Selon le profil)**

Au frais de l'étudiant(e) si poursuite jusqu'au DEC via la RAC.